

De : Badia EL AKARI (FNCL)

Envoyé : mardi 11 août 2020 10:54

Objet : FNCL / SOSIPO : Nouveaux tarifs des prestations rendues par le terminal céréalier du port de Casablanca

Chers membres,

Veillez trouver ci-joint la note circulaire de la **SOSIPO** du 23 juillet 2020, relative aux **nouveaux tarifs** des prestations rendues par le terminal céréalier du port de **Casablanca**, applicables pour les affaires créées à **partir du 1^{er} août 2020**.

Les dispositions tarifaires annoncées par la circulaire SOSIPO du 16 janvier 2020 sont toujours en vigueur (en pièce-jointe) :

./ **Toutes les évacuations** des marchandises appartenant au navire en cours de traitement à quai et dûment opérées, à partir des silos par camions ou wagons, **seront facturées au tarif du direct** (y compris les quantités ensilées et desensilées) **tant que les opérations de déchargement du navire en question ne sont pas encore achevées.**

Bonne réception et meilleures salutations.



Badia EL AKARI

Assistante de direction

Tél. : 05.22.47.64.38/68

federation@fncl.ma

www.fncl.ma



S/SO/2543/2020-23/07/2020

NOTE CIRCULAIRE

Objet : Tarifs des prestations rendues par les Silos à Céréales du Port de Casablanca

Conformément au Cahier des Charges de la Convention de Concession du terminal céréalier du port de Casablanca et à la décision N°7 du Conseil de Surveillance de la SOSIPO tenu le 25 juin 2020, les tarifs des prestations rendues par le terminal céréalier du port de Casablanca seront alignés aux tarifs autorisés par l'Agence Nationale des Ports et ce, comme suit :

	Tarifs DH (HT)/Tonne
Direct	45
Transit	62
<i>Ensilage</i>	<i>44</i>
<i>Désensilage</i>	<i>18</i>

Ces tarifs sont applicables pour toutes les affaires **créées** à partir du **premier août 2020**. Les autres tarifs restent sans changement.

Société des Silos Portuaires
SOSIPO
Le Directeur Général Unique

Signé : Najib FALAH

DIN^o 812/07/2020

ROYAUME DU MAROC
SOCIÉTÉ DES SILOS PORTUAIRES

Société Anonyme à Directoire
et à Conseil de Surveillance
Au capital de 1.000.000,00 de dirhams



SOSIPO s.a

المملكة المغربية
شركة المخازن المينائية

شركة مجهولة الإسم ذات مجلس إدارة و مجلس مراقبة
رأسمالها 1.000.000,00 درهم

S/SO/0180/2020-16/01/2020

S/SO/0181/2020-16/01/2020

S/SO/0182/2020-16/01/2020

REF-DATE : S/SO/0183/2020-16/01/2020

NOTE CIRCULAIRE

Dans le cadre de la stratégie de fidélisation de ses clients et afin de fluidifier le trafic céréalier portuaire, la SOSIPO a le plaisir d'informer ses clients, transitant leurs navires céréaliers par les terminaux céréaliers des ports de Casablanca, Safi, Agadir et Nador, que, dorénavant, toutes les évacuations des marchandises appartenant au navire en cours de traitement à quai et dûment opérées, à partir des silos par camions ou wagons, seront facturées au tarif du direct (y compris les quantités ensilées et desensilées) tant que les opérations de déchargement du navire en question ne sont pas encore achevées.

Société des Silos Portuaires
SOSIPO
Le Directeur Général Unique
Signé : Najib FALAH

D/N° = 010010112020